

COMMUNE DE BLENNES**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 11 Avril 2019**

L'an deux mil dix neuf et le onze avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. SOLAZZO Arnaud, Maire Adjoint

Présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – YONNET - SANCHEZ - Mmes MORTREUIL – PRISE – DESSOUT – LAKEBIR - VANACORE

Absente représentée : Sylvie LABBE (pouvoir à L. BARDIN)

Secrétaire de séance : Sandra DESSOUT

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :

- ♦ Chantier Initiatives 77 du 8 au 14 avril 2019 (signature de la convention)
- ♦ Marché du terroir du 20 avril 2019 – Tarif vente boissons
- ♦ Exposition « Au fil des lavoirs » 22-23 juin 2019 – Tarif participation exposants

Les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT à l'unanimité** cette modification de l'ordre du jour.

Délibération n° 2019-2/1

Chantier d'Initiative Locale – Convention « chantier patrimoine et environnement sud-ouest »

Arnaud SOLAZZO a sollicité l'organisme « INITIATIVES 77 » pour les travaux suivants :

1. Manutention de matériaux de construction
2. désherbage
3. peinture sur rambardes métalliques d'un pont

Le coût de ce chantier est fixé à **596.40 € (cinq cent quatre vingt seize euros quarante centimes)** correspondant à trois journées de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'un chantier d'initiative locale permet de soutenir l'insertion pour l'accès à un emploi durable, et de réaliser des travaux utiles à la collectivité et à ses habitants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les missions et engagements réciproques des parties pour la réalisation de ce chantier

Délibération n° 2019-2/2

Marché du terroir – Débit de boisson

Dans le cadre du Marché du Terroir organisé par la commune le samedi 20 avril 2019, la commission animation tiendra un stand de vente de bière artisanale de la Brasserie PACHAMAMA (77 – La Genevraye).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de fixer le prix de vente de la bouteille de bière à 3.00 €

Délibération n° 2019-2/3

Exposition « Au fil des lavoirs » - 22-23 juin 2019

La commune de Blennes organise une exposition d'artistes et créateurs dans les lavoirs situés le long de l'Orvanne de Blennes à Dormelles les 22 et 23 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de fixer le prix de la participation à 20.00 euros par exposant.

Délibération n° 2019-2/4

Compte de gestion 2018

Après avoir constaté que les chiffres inscrits au compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Madame le receveur, sont identiques à ceux du compte administratif dressé par Monsieur le Maire pour le même exercice,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement exécutées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur municipal qui fait apparaître un résultat de clôture de 17 010.91 €

Délibération n° 2019-2/5

Compte administratif 2018

Après avoir pris connaissance des chiffres prévus au budget primitif,
Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et les explications qui s'y rapportent,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des votants le compte administratif dressé par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	581 064.04 €	Dépenses	254 773.39 €
Recettes	577 756.42 €	Recettes	355 582.36 €
Déficit	3 307.62 €	excédent	100 808.97 €

➤ Soit un excédent global de clôture : 97 501.35 €

Délibération n° 2019-2/6

Affectation du résultat

Après avoir constaté le solde de la section d'investissement de l'exercice 2018 et l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement global qui s'élève à 85 501.69 € comme suit :

- Affectation à la section d'investissement – compte 1068 : 29 890.78 €
- Affectation à la section de fonctionnement – compte 002 : 55 610.91 €

Délibération n° 2019-2/7

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide – par 10 voix POUR et 1 abstention- d'accorder une subvention aux associations suivantes pour l'année 2019 :

Association	objet	Montant
A.S.P.A.S.	association pour la protection des animaux sauvages	50.00
Société de Pêche La Blennoise		100.00
FNACA Voulx et Environnement	fedération des anciens combattants Algérie Tunisie	50.00
Association Bande de Chérubins	organisation d'évènements liés à la vie scolaire	200.00
Pôle d'Autonomie Territoriale (Clic Soutien)	centre d'information et d'accompagnement des + de 60 ans	100.00
Les Féeries du Bocage	organisateur du festival trans-générationnel illustration Mythe et tradition	100.00
Tir à l'Arc Orvannais/Voulx	Association sportive (découverte et compétition)	100.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Voulx		100.00
Blennes Sports et Loisirs	Activités sportives, culturelles, randonnées, etc...	200.00
115 du Particulier	association d'aide aux plus démunis	100.00
Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert	Achat de matériel, participation aux sorties et voyages,...	100.00
Jeunes Pompiers		100.00
Les P'tis Bouts (Voulx)	aide à la socialisation des enfants 0/3 ans	50.00
L'Espérance du Bocage	Fanfare (inauguration du carré militaire)	200.00
TOTAL		1 550.00

Délibération n° 2019-2/8

Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 3 400.00 € au CCAS pour l'année 2019 :
- ♦ Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019, compte 657362

Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR,
DECIDE d'augmenter le taux des taxes locales par application d'un coefficient de variation fixé à 1.196

A compter de 2019, les nouveaux taux s'établissent ainsi :

- ♦ Taxe d'habitation : 17.47 %
- ♦ Taxe foncière (bâti) : 14.87 %
- ♦ Taxe foncière (non bâti) : 44.95 %

Budget primitif de l'exercice 2019

Le maire présente la proposition de budget pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 519 738 €
(cinq cent dix neuf mille sept cent trente huit euros)
- Section d'investissement : 241 035 €
(deux cent quarante et un mille trente cinq euros)

Mis au vote, il est adopté par 11 voix POUR

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le receveur municipal a demandé à la commune de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Bassin Orvanne – Désignation des délégués

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Etablissement d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de Rivières afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le Comité Syndical a décidé la création de 14 Comités de Bassin, constituant un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

La commune de Blennes se situant sur le périmètre du Comité de Bassin de l'Orvanne et du Haut Lunain, il est demandé au Maire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune dans ces instances.


Arnaud SOLAZZO et Laurent YONNET, se déclarent candidats à ces fonctions pour le Bassin Orvanne et Haut Lunain.

Arnaud SOLAZZO est désigné **délégué titulaire**, Laurent YONNET est désigné **délégué suppléant**.

Questions diverses

- Laurent BARDIN informe l'assemblée que l'Entreprise DESPLATS est intervenue du 8 au 12 avril pour des travaux d'élagage sur le secteur Villemaugis, Villoiseau, le Bouloy, les Sorins, et les abords de Launoy.

La secrétaire de séance



Le Maire,

Pascal DALIGIEUX

